

Conseil Municipal du 27 juillet 2021

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt et un, le **27 juillet 2021**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 juillet 2021 s'est réuni au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac à **18 h**, sous la présidence de la première adjointe Nathalie BARNY, en l'absence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Nathalie BARNY, Maria CERQUEIRA, Frédéric CHALEIX, Robert DUFOUR, Paola GABORIAU, Frédéric GAILLARD, Rémi GRENOUILLET, Dominique JARDIN, Josiane LEFORT, Christelle VIARD. Luc GABETTE (à partir de 18h15).

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir : Dominique CHAMBON (procuration à Nathalie BARNY), Patrick GIBAUD (procuration à Josiane LEFORT), André RAVET (procuration à Frédéric GAILLARD),

ABSENT(S) (sans procuration) : Françoise TOMAS,

Secrétaire de séance désigné(e) : Dominique JARDIN



POUR VOTE

**POINT
N°1**

Validation des comptes-rendus de la précédente réunion du 29 avril 2021 (suites aux demandes de modifications) et du 30 juin 2021

Présenté par Nathalie BARNY

- Validation du CR municipal du 29.04.2021

Il est demandé cependant que le vote reste anonyme et donc d'enlever les noms de ce CR.
Dorénavant tout vote restera anonyme, ce qui est acté par le conseil.

Validé pour ces deux décisions : 13 votes pour

- Validation du CR municipal du 30.06.2021.

Validé par 13 votes pour

Arrivée de Luc Gabette à 18h15 avant le point 2.

POINT N°2	Délibération de principe sur les projets éoliens	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Présenté par Nathalie BARNY

Présentation de la délibération de principe sur les projets éoliens et demande que le conseil s'oppose à tout projet éolien sur le territoire de la commune et interdite l'utilisation des chemins communaux à toute emprise de réseaux électriques.

Après délibérations, N. Barny fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3	Adoption du règlement intérieur des comités consultatifs	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Présenté par Nathalie BARNY

Présentation et lecture du règlement intérieur des comités consultatifs. Règlement fait pour la mandature actuelle, soit pour une durée de 6 ans.

Après délibérations, N. Barny fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°4	Ecoles communales :	POUR	14
	- Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire	CONTRE	0
	- Adoption du règlement intérieur de la garderie	ABSTENTION	0

Présenté par Josiane LEFORT

Présentation du règlement intérieur de la cantine.

A compter de la rentrée de septembre 2021, un nouveau système de facturation remplace les tickets de cantine.

Une facture sera éditée tous les mois si elle est supérieure à 15 euros (somme minimum) ou reportée jusqu'à l'obtention de ce montant minimum.

Cette facture pourra être réglée par 3 nouveaux moyens de paiement : chèque bancaire (Trésor Public), par Internet (via Payfip) et carte bancaire (Souffle Vert, Trésorerie) (facture avec QR code).

Après délibérations, N. Barny fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°5	Attribution du marché d'acquisition d'un tracteur épareuse	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Présenté par Rémi GRENOUILLET

Achat d'un nouveau tracteur en raison de la vétusté du tracteur actuel datant de 1988 (nombreuses réparations depuis le début de l'année 2021).

Un comparatif d'offres est présenté (Lathière et Limagri).

Limagri est retenu pour un tracteur de 2017 de 2 places avec des fonctions en rapport avec les travaux communaux (transport copeaux chaufferie, épareuse, broyeur...). De plus un transpalette et un chargeur sont offerts.

Le montant de cet achat est de 39 800 euros TTC (42 120 euros – 2 320 euros pour la reprise de l'ancien tracteur).

Après délibérations, N. Barny fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°6	Budget 2021 : attribution des subventions aux associations 2021	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Présenté par Josiane LEFORT

Attribution des subventions aux associations : celle-ci est reconduite pour les associations s'étant manifestées et ayant présenté la composition de leur bureau et les projets pour l'année 2021.

Une subvention exceptionnelle est donnée pour « Cussac Motoclub » en raison de la manifestation du mois d'Aout 2021 (championnat de France des régions).

Après délibérations, N. Barny fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°7	Chaufferie bois : approbation du contrat d'approvisionnement en plaquettes bois avec l'entreprise DARCY	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Présenté par Rémi GRENOUILLET

Renouvellement du contrat avec la société DARCY (La Chapelle Montbrandeix).

Pas de changement au contrat établi en 2020, ceci sur une base de 1500 m³ (1 à 2 livraisons par semaine), sur un prix actualisé de 21 euros par m³.

Après délibérations, N. Barny fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°8	SAUR : approbation de la convention annuelle pour l'entretien et la réparation des prises et bouches incendie de la commune	POUR	14
		CONTRE	1
		ABSTENTION	0

Présenté par Rémi GRENOUILLET

Présentation de la convention avec la SAUR pour entretien et réparation des prises et bouches d'incendie.

Contrat établi pour une année et non jusqu'en 2028 (proposition de la SAUR).

Après délibérations, Monsieur le maire fait procéder au vote.

Après délibérations, N. Barny fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°9	Régie de recettes cantine : clôture de la régie recettes au 1^{er} septembre 2021	POUR	14
		CONTRE	1
		ABSTENTION	0

Présenté par Josiane LEFORT

La clôture de la régie des recettes pour la cantine sera effective à compter du 1^{er} septembre 2021.

Après délibérations, N. Barny fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°10	Budget : adhésion de principe à la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2022	POUR	14
		CONTRE	1
		ABSTENTION	0

Présenté par Nathalie BARNY

La commune de Cussac expérimentera la nouvelle nomenclature M57 qui a pour vocation de simplifier la gestion des collectivités locales (budget principal, budget CCAS, budget lotissement et zone artisanale).

Par contre le budget assainissement n'est pas concerné (M49).

Le début officiel de cette transition de nomenclature sera effectif au 1^{er} janvier 2024.

Après délibérations, N. Barny fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité



POUR INFORMATION

POINT N° 11	Décisions du Maire par délégation du conseil municipal Questions diverses Date Prévisionnelle du prochain conseil : 23 septembre 2021
------------------------	--

Décisions du Maire par délégation du conseil municipal

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération n°2020/041 du Conseil Municipal lors de sa session ordinaire du 19 juin 2020,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1) Décision n°2021/017 du 05 juillet 2021

Portant Fourniture et pose d'un store intérieur à enrouleur au Chapiteau de la Fontanelle pour un montant de **1 013.50€ HT**

2) Décision n°2021/018 du 12 juillet 2021

Portant **ACHAT DE DIVERS MOBILIERS URBAINS POUR EQUIPER LES VILLAGES** pour un montant de **1700€ HT**

3) Décision n°2021/019 du 15 juillet 2021

Portant **REFECTION ET CREATION D'UN BICOUCHE SUR DIVERS CHEMINS RURAUX** pour un montant de **6914.85€ HT**.

4) Décision n°2021/020 du 19 juillet 2021

Portant **ACHAT DE DIVERS MOBILIERS POUR LES ECOLES ET SERVICES TECHNIQUES AFFECTEES AUX ECOLES** pour un montant de **486.36€ HT**

5) Décision n°2021/021 du 23 juillet 2021

**PORTANT AMENAGEMENT SUPPLEMENTAIRE DE VOLETS ROULANTS SUR LE BATIMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE COTE CANTINE –
CLASSE CM1 CM2 POUR UN MONTANT DE 438€ HT**

Questions diverses

Dominique JARDIN évoque différents problèmes à la demande de Cussacois :

- Enlèvement de la place « Handicapé » devant l'ancien cabinet médical du Docteur JARRIGE (cessation d'activité).
- Problèmes de visibilité à la sortie de l'allée du Breuil.
- Positionnement à revoir du panneau « voie sans issue » allée du Breuil.
- Déport sur la gauche des véhicules devant le monument aux morts et sur la route de Limoges.

Nathalie BARNY demande que ces sujets soient traités en commission urbanisme

Robert DUFOUR informe le conseil que l'effacement des réseaux (électrique et téléphonique) se fera :

- La Plaine en 2022
- Chambinaud en 2026
- Arsac en 2027

DATE PREVISIONNELLE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 23 septembre 2021

Sans d'autres questions, Nathalie BARNY clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **19H45**

Vu pour mise à disposition à toute personne qui en demandera communication, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-26 du CGCT.